



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SECTION CFDT CHRONOPOST

septembre 2014

UN ACTE ODIEUX À L'AGENCE DE MONTPELLIER !

La CFDT, au travers de cet acte odieux, interpelle (article paru dans le Midi Libre du Jeudi 04 Septembre 2014) l'entreprise sur **l'intégrité et la protection qu'elle doit assurer à l'ensemble de ses salariés**. En effet la CFDT fidèle à ses valeurs ne peut pas tolérer et admettre de telles pratiques au sein du monde du travail et de notre entreprise CHRONOPOST. Cet acte qui peut paraître pour certains « une plaisanterie » ne l'est pas pour notre organisation syndicale, et nous le ferons savoir très fermement y compris devant les tribunaux. D'ores et déjà nous enclenchons toutes les protections pour notre camarade et nous le soutenons face à cette injustice et à cette discrimination.

Rappels des faits : Cet acte odieux est le fait de deux collaborateurs de l'agence de Montpellier qui durant leur travail du samedi 23 août dernier, n'ont rien trouvé de mieux que d'imaginer ce scénario macabre. Apparemment mort de rire au moment de sa réalisation, mais d'une bassesse exemplaire ! Après une rapide enquête, la direction a eut les aveux d'un des deux salariés, la direction se bornant alors à ne lancer qu'une procédure disciplinaire, avec une simple mise à pied conservatoire ! La CFDT en prend acte, mais le conteste !!!

Nous assistons alors à un numéro de manipulations révoltant de la part du secrétaire du Comité d'Entreprise qui assista son collègue à l'entretien et dans toute la procédure qui suivit. Voulant faire passer le responsable de l'acte comme une victime, dénonçant la procédure disciplinaire, en argumentant qu'elle était disproportionnée et infondée. Cet acte avait été fait sur le ton de la plaisanterie, sous entendant, une soi-disant amitié entre la victime et son bourreau. Allant même jusqu'à parler de complot de la CFDT et de la CGT pour avoir la « tête » du salarié proche de FO !!!

Le secrétaire du CE faisant même pression, en voulant démissionner de tous ses mandats y compris celui de Secrétaire du CE en cas de licenciement prononcé. **Après un acte odieux, un chantage odieux !**

La CFDT prend aussi acte du départ anticipé du secrétaire s'il le souhaite, nous ne lui en tiendrons pas rigueur !!!

Contrairement à ses propos, la CFDT souhaite le déplacement du ou des personnes qui ont commis cet acte odieux, afin de protéger l'ensemble de nos collaborateurs. Maintenir les protagonistes dans le même site peut éventuellement porter préjudice à l'intégrité de l'ensemble des salariés. Et l'entreprise est et restera responsable de cette situation !

La CFDT dénonce cette omerta qui régnait sur le site de Montpellier, et grâce à nos collègues nous pourrons lever toutes ambiguïtés sur les dysfonctionnements. Nous regrettons que tous les départs non volontaires n'aient pu être accompagnés par la CFDT, car ils seraient sans doute encore présents dans l'entreprise... Nous vous laissons méditer sur le sujet !!!

La CFDT confirme le maintien du dépôt de plainte du salarié et affirme qu'elle pèsera de tout son poids pour faire condamner ces actes et faire éclater la vérité. La CFDT continuera à faire pression auprès de l'entreprise pour que cette situation cesse, et que le site de Montpellier retrouve une sérénité !

Cette histoire est encore loin d'être réglée ! A suivre...

AVEC LA CFDT, C'EST UN ENGAGEMENT QUI RESTERA FIDÈLE À VOS VALEURS !



Bruno KLEIN
DSC Titulaire
07 89 22 54 41

bruno.klein@chronopost.fr

Jena TRAN
RC au CE
06 46 40 39 67

jenachaby.tran@chronopost.fr

Ousmane GASSAMA
Délégué Central Suppléant
07 61 50 09 26
ousmane.gassama@chronopost.fr



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdfs3c.org